## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de John Henry Schulte.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,823—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi le compte final présenté par Mme Anne E. Reinhart et George Herbert Jr. exécuteurs testamentaires de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. Capella, avocat. 15 mai—15 19 24

**Succession de Leda M. Gauche.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 524—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi le compte final présenté par Edward Gauche, exécuteur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Le Berger, avocat. 12 mai—12 16 21

**Succession de Charles Henry Bernard Bergmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 700—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi le compte final présenté par Mme Marie Montet Bergmann, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. H. Seybold & F. J. Freyhan, avocats. 18 mai—18 22 27

**Succession de Mme Esther Goldsmith.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 327—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi le compte final présenté par Ferdinand Goldsmith, exécuteur de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel & Hart, avocats. 12 mai—12 16 21

**Succession de Bernard Obergefell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 445—Division E—Attendu que Joseph de Obergefell, femme de Thomas Stone a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Obergefell décédé intestat, alors que par le présent donné à tous ceux de ses créanciers et autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi ladite pétition ne devrait pas être accordée. Ne devrait pas avoir droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Le Berger, avocat. 12 mai—12 16 21

**Succession de Louise E. Sturm.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,823—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi le compte final présenté par Mme Anne E. Reinhart et George Herbert Jr. exécuteurs testamentaires de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. H. Seybold & F. J. Freyhan, avocats. 18 mai—18 22 27

**Succession de Charles Emmett Cook.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 490—Division C—Attendu que Mme Bertha Anne Cook a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Emmett Cook décédé intestat, alors que par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi ladite pétition ne devrait pas être accordée. Ne devrait pas avoir droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Merrick & Lewis, Ph. Gensler Jr. avocats. 18 mai—18 22 27

**Succession de Mme Marie Montet Bergmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 700—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pourquoi le compte final présenté par Mme Marie Montet Bergmann, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. H. Seybold & F. J. Freyhan, avocats. 18 mai—18 22 27

## E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Cottage Double Bien Loué,

**3616 et 3618 rue Iberville.**

Entre les rues Bronx et Dorgenois.

Dans un voisinage agréable et améliorant rapidement.

In re Succession de Marie de Zann, vente d'Anthony Tomasino.

No 72 243—Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI LE 14 JUIN 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, daté le 9 mai 1904, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième District de cette ville et désignée comme le No 17 de l'ilet No 45, borné par les rues Iberville, autrefois Bouanchaud, Broad et Dorgenois, ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Iberville sur une profondeur de 156 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 3616 et 3618 rue Iberville, retiré de la banquette et contenant galerie sur la façade et quatre chambres de chaque côté, dans la cour du fond se trouvent hangar, écurie, etc., vous devez en bon plaisir le voir.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, ordonné A. E. Hebert, notaire, un dépôt de 10 pour cent en chèque au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

## J. Paul Hecker.

—o—

Succession de George Finnick.

No 73,058—Cour Civile de District, Division C

## PROPRIETE DU Deuxième District.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 830 rue Commune, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 25 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11 dans l'ilet 442, borné par l'avenue Ursulines, les rues St John, Reclusion et Philippe et Hagan, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 10 mesurant 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à l'avenue Ursulines quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une profondeur sur le côté du lot No 19 de 103 pieds 0 2 et 10 pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No 11, et une largeur dans le fond de 15 pieds 5 pouces; et le lot No 11 mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue Ursulines sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année courante 1904, et versant un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker, avocat.
1 mai.—1 8 15 22 29—juin 2

## VENTES A L'ENCAN.

## E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Cottage Double Bien Loué,

**3616 et 3618 rue Iberville,**

Entre les rues Bronx et Dorgenois.

Dans un voisinage agréable et améliorant rapidement.

In re Succession de Marie de Zann, vente d'Anthony Tomasino.

No 72 243—Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—MARDI LE 14 JUIN 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, daté le 9 mai 1904, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième District de cette ville et désignée comme le No 17 de l'ilet No 45, borné par les rues Iberville, autrefois Bouanchaud, Broad et Dorgenois, ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Iberville sur une profondeur de 156 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 3616 et 3618 rue Iberville, retiré de la banquette et contenant galerie sur la façade et quatre chambres de chaque côté, dans la cour du fond se trouvent hangar, écurie, etc., vous devez en bon plaisir le voir.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, ordonné A. E. Hebert, notaire, un dépôt de 10 pour cent en chèque au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Splendide occasion pour placement sûr et profitable.**

Vente importante par le Sheriff Civil pour effectuer un partage de propriétés de valeur, améliorées et bien situées du Deuxième District.

Capables de rapporter de grands revenus.

A de faciles conditions de crédit.

Comprenant respectivement comme Nos 1001, 1003, 1005, 1007 et 1009 rue de Chartres à l'encoignure de la rue St. Philippe.

Nos 938 et 940 rue de Chartres à l'encoignure de la rue St Philippe.

Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 523 et 525 rue St Philippe entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 519 et 521 rue St Philippe entre les rues Decatur et Chartres.

Dans affaire de:

Joseph Vaccaro versus Mme Agathe Lemoine Ferrus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 72 779—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 10 mai 1904 et signé le 16 mai 1904 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans affaire ci-dessus intitulée décrétant la vente des propriétés ci-dessous décrites sur les termes et conditions ci-dessous indiquées afin d'effectuer un partage entre les parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet No 49 borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Louisa, St Philippe et Ursulines (anciennement Conti), formant l'encoignure des rues Chartres et St Philippe et mesurant en mesure française quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Chartres sur cinquante quatre pieds de profondeur et façade à la rue St Philippe ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent désignées par les Nos 1001, 1003, 1005, 1007 et 1009 rue des Chartres.

2. Un autre lot de terre situé dans le même District dans l'ilet No 21 borné par les rues Chartres (anciennement Levée), Dumaine et St Philippe, lequel en formant encoignure des rues Chartres et St Philippe et mesurant trente sept pieds de face à la rue Chartres par soixante quinze pieds de profondeur et façade à la rue St Philippe le tout plus ou moins, ensemble avec l'usage d'une allée en commun au dit lot et trois autres et avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 938 et 940 rue de Chartres.

3. Deux lots de terre situés dans le même District désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 17 mars 1847, déposé en l'étude de Théo. Guyot, ancien notaire comme plan No 133 et mesurant comme suit: Le lot No 3 mesurant vingt pieds deux pouces et le lot No 4 mesurant vingt pieds un pouce de face à la rue Dumaine sur cent trente pieds de profondeur chacun, borné sur le côté vers la rue Decatur par ancienne propriété appartenant à Bineau et sur le côté vers la rue de Chartres par le lot No 2 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent désignées par les Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine.

4. Un autre lot de terre situé dans le même district dans l'ilet No 20 borné par les rues St Philippe, Ursulines (anciennement Levée) et Chartres (anciennement Condé) mesurant en mesure française cinquante et un pieds six pouces de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur plus ou moins borné sur la droite par ancienne propriété Mazu et sur la gauche par ancienne propriété Cressé et Durand, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les numéros Nos 17 et 17 et par les nouveaux numéros 523 et 527 rue St Philippe.

5. Un autre lot de terre situé dans le même District et contigu au lot ci-dessus décrit et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue St Philippe par quatre vingt cinq pieds de profondeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 519 et 521 rue St Philippe.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de chaque vente représentée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ou leur propre ordre et par lui même ou eux mêmes endossés portant intérêt payable par mois à compter de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ensemble avec les chaises de rue de Carondelet. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 et payer pour les actes de vente pardevant P. J. Palerme, notaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Wylie & Rivers, avocat pour le plaignant et Henry H. Rice, avocat pour les défendeurs.
20 mai—20 27—juin 2 10 17 23

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.**

Portant le Numéro municipal 1519 rue Melpomène, entre les rues St Charles et Prytanée.

Mutual Building and Homestead Association vs Mme Marie Ann Marsan, femme de John Jackson Kent, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73 565—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant et situé dans le premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Melpomène, St Charles, Prytanée et Thalie, laquelle portion de terre est formée bornée d'une portion du lot No 28 sur un plan dressé par le No 21, déposé en l'étude de J. L. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel lot ou portion de terre mesurant dix neuf pieds un pouce et une ligne de face à la rue Melpomène sur quatre vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur mesure américaine ensemble avec l'usage d'une allée de deux pieds de large ouvrant sur la rue Melpomène.

Saisie dans affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carro & Carroll, avocats pour le plaignant.
20 mai—20 27—juin 2 10 17 23

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.**

Connue comme Nos 721 et 723 rue Toulouse, entre les rues Royale et Dauphine.

M. et Mme Frank Forester vs Frank Clesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69 734—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, connu et No 139, borné par les rues Union (maintenant Touro), Royale, Dauphine et François, ledit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Union (maintenant Touro) sur soixante dix-huit pieds de profondeur.

2° Un certain morceau de terre dans le même District et lot et contigu à la propriété ci-dessus décrite mesurant quatorze pieds de face à la rue Touro sur soixante sept pieds, pour un monde profondeur entre lignes parallèles borné sur le côté vers la rue Royale par la propriété ci-dessus décrite et autre côté vers la rue Dauphine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à S. Maspereau; la propriété ci-dessus formant qu'un morceau et les bâtisses étant connues par les vieux numéros municipaux 13 et 15 rue Touro, toutes les propriétés ci-dessus avant été acquises par ledit Frank Clesi par acte passé pardevant Theodore Cotsono, notaire le 30 septembre 1896, de Mme Louise Schreiber, femme de Joseph P. Schaffer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. R. Hogan & Paul W. Maloney, avocats pour les plaignants.
20 mai—20 27—juin 2 10 17 23

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.**

Portant le Numéro municipal 315 rue Dauphine entre les rues Conti et Bienville.

Mme Louise McGarry vs Mme Claire White et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 906—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Conti et Bourgogne, désigné par le numéro deux sur un plan fait par A. De Armas, voyer, le 13 février 1870, ledit lot mesurant vingt deux pieds quatre lignes de face à la rue Dauphine par quarante pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles vingt deux pieds un pouce et une ligne de long de la partie droite fait face sur une ligne de long et un autre lot de terre immédiatement dans le fond du lot dit plan, ci-avant décrit et désigné par le No 2 en plan, ledit lot de terre mesurant vingt cinq pieds 9 pouces et six lignes de face sur une ligne vingt trois pieds sept pouces sur la ligne du fond par quarante vingt deux pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Termes et Conditions—

1. Du tout payer comptant.

2° Six billets hypothécaires déjà échus pour $5 chacun étant ceux respectivement le 1er janvier 1904, le 1er février 1904, le 1er mars 1904, le 1er avril 1904, le 1er mai 1904 et le 1er juin 1904 avec 5 0/0 d'intérêt annuel sur le montant de chacun desdits billets de leurs respectives maturités.

3° Plus pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt desdits billets et dépens sur le montant de 51 billets non encore dus pour $50 chacun ci-dessus décrits.

5° Les frais et dépens du procès et vente quelconque soit les taxes pouvant être dues sur cette propriété.

II. L'acquéreur devant assumer et payer net de 51 billets hypothécaires non encore dus pour $50 chacun, échéants respectivement le 1er juillet 1904 et le 1er de chaque mois subséquent, garantis par lien de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte passé pardevant Robert Legier, notaire, daté le 1er octobre 1899, enregistré dans le bureau des hypothèques de cette paroisse le 17 octobre 1898 dans le livre 645, folio 45, où l'acquéreur devant payer comptant le montant entier desdits 51 billets non encore dûs, s'il le désire.

III. Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
6 mai—6 13 20 27—juin 2 9

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.**

Connue comme maison double Nos 1123 et 1125 rue Touro (anciennement Union).

Contenant 4 chambres de chaque côté, ensemble avec bâtisse dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté. Le terrain mesurant 30'x120'.

Clémence Mathes, veuve de Pierre Blalas vs Lawson F. Garic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 182—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 26 mai 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro (anciennement Union), St Claude (anciennement Bons Enfants), Marais (anciennement Moreau) et Française, ledit lot de terre faisant partie du lot No 200 de l'ilet No 19, du nouveau faubourg Marigny et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro (anciennement Union) sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Robert Legier & W. L. Gleason, avocats pour le plaignant.
22 av.—22 29—mai 6 13 20 26

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de Valeur Améliorée du Premier District.**

Portant le Numéro municipal 1519 rue Melpomène, entre les rues St Charles et Prytanée.

Mutual Building and Homestead Association vs Mme Marie Ann Marsan, femme de John Jackson Kent, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73 565—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant et situé dans le premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Melpomène, St Charles, Prytanée et Thalie, laquelle portion de terre est formée bornée d'une portion du lot No 28 sur un plan dressé par le No 21, déposé en l'étude de J. L. Stringer, ancien notaire en cette ville, lequel lot ou portion de terre mesurant dix neuf pieds un pouce et une ligne de face à la rue Melpomène sur quatre vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur mesure américaine ensemble avec l'usage d'une allée de deux pieds de large ouvrant sur la rue Melpomène.

Saisi dans affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carro & Carroll, avocats pour le plaignant.
20 mai—20 27—juin 2 10 17 23

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,**

Connue comme Nos 721 et 723 rue Toulouse, entre les rues Royale et Dauphine.

M. et Mme Frank Forester vs Frank Clesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69 734—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, connu et No 139, borné par les rues Union (maintenant Touro), Royale, Dauphine et François, ledit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Union (maintenant Touro) sur soixante dix-huit pieds de profondeur.

2° Un certain morceau de terre dans le même District et lot et contigu à la propriété ci-dessus décrite mesurant quatorze pieds de face à la rue Touro sur soixante sept pieds, pour un monde profondeur entre lignes parallèles borné sur le côté vers la rue Royale par la propriété ci-dessus décrite et autre côté vers la rue Dauphine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à S. Maspereau; la propriété ci-dessus formant qu'un morceau et les bâtisses étant connues par les vieux numéros municipaux 13 et 15 rue Touro, toutes les propriétés ci-dessus avant été acquises par ledit Frank Clesi par acte passé pardevant Theodore Cotsono, notaire le 30 septembre 1896, de Mme Louise Schreiber, femme de Joseph P. Schaffer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. R. Hogan & Paul W. Maloney, avocats pour les plaignants.
20 mai—20 27—juin 2 10 17 23

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.**

Portant le Numéro municipal 315 rue Dauphine entre les rues Conti et Bienville.

Mme Louise McGarry vs Mme Claire White et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 906—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Conti et Bourgogne, désigné par le numéro deux sur un plan fait par A. De Armas, voyer, le 13 février 1870, ledit lot mesurant vingt deux pieds quatre lignes de face à la rue Dauphine par quarante pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles vingt deux pieds un pouce et une ligne de long de la partie droite fait face sur une ligne de long et un autre lot de terre immédiatement dans le fond du lot dit plan, ci-avant décrit et désigné par le No 2 en plan, ledit lot de terre mesurant vingt cinq pieds 9 pouces et six lignes de face sur une ligne vingt trois pieds sept pouces sur la ligne du fond par quarante vingt deux pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Termes et Conditions—

I. Du tout payer comptant.

2° Six billets hypothécaires déjà échus pour $5 chacun étant ceux respectivement le 1er janvier 1904, le 1er février 1904, le 1er mars 1904, le 1er avril 1904, le 1er mai 1904 et le 1er juin 1904 avec 5 0/0 d'intérêt annuel sur le montant de chacun desdits billets de leurs respectives maturités.

3° Plus pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt desdits billets et dépens sur le montant de 51 billets non encore dus pour $50 chacun ci-dessus décrits.

5° Les frais et dépens du procès et vente quelconque soit les taxes pouvant être dues sur cette propriété.

II. L'acquéreur devant assumer et payer net de 51 billets hypothécaires non encore dus pour $50 chacun, échéants respectivement le 1er juillet 1904 et le 1er de chaque mois subséquent, garantis par lien de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte passé pardevant Robert Legier, notaire, daté le 1er octobre 1899, enregistré dans le bureau des hypothèques de cette paroisse le 17 octobre 1898 dans le livre 645, folio 45, où l'acquéreur devant payer comptant le montant entier desdits 51 billets non encore dûs, s'il le désire.

III. Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
6 mai—6 13 20 27—juin 2 9

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,**

Connue comme maison double Nos 1123 et 1125 rue Touro (anciennement Union).

Contenant 4 chambres de chaque côté, ensemble avec bâtisse dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté. Le terrain mesurant 30'x120'.

Clémence Mathes, veuve de Pierre Blalas vs Lawson F. Garic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 182—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 26 mai 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro (anciennement Union), St Claude (anciennement Bons Enfants), Marais (anciennement Moreau) et Française, ledit lot de terre faisant partie du lot No 200 de l'ilet No 19, du nouveau faubourg Marigny et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro (anciennement Union) sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Robert Legier & W. L. Gleason, avocats pour le plaignant.
22 av.—22 29—mai 6 13 20 26

## VENTES A L'ENCAN.

## J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

3155-57 RUE ENTRE REMPARTS

(ILET LOUISA, CLOUET ET ST CLAUDE)

ET—

DEUX MAISONS SIMPLES.

Nos 3316 ET 3318 RUE BOURGOGNE.

(ILET PIÉTÉ, DESIRE ET DAUPHINE)

A L'ENCAN

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE A MIDI, MARDI, 24 MAI 1904.

I. Sur et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 15 avril 1904, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, dans l'affaire intitulée Succession de George Dareain, donner No 73 073, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 24 mai 1904, les propriétés ci-après décrites comme suit, à savoir:

A. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Cinq de l'ilet No 2, borné par les rues Piété, Bourgogne, Desire et Dauphine, sur un plan de C. Groux, architecte, daté le 14 décembre 1845 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, sous le No 35 de son livre de plans No 5, lequel lot de terre mesurant en mesure anglaise trente sept pieds de face à la rue Bourgogne sur cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes de profondeur et trente sept pieds un pouce quatre lignes sur la ligne du fond, le tout plus ou moins. Les bâtisses ou améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 3316 et 3318 rue Bourgogne et consistant en deux maisons simples.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au-dessus de leurs enchères et déposer 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncière.
Bureau 303 rue Baronne, coin Gravier.
17 av.—17 24—mai 1 8 15 22 24

## VENTES A L'ENCAN.

## Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Productives et Augmentant en Valeurs,

SUR LES

**Rues Carondelet, Philip et Brainard,**

COMPRENANT

Cottage Simple à Deux Etages,

Cottage Double à Deux Etages et Lots à Bâtir.

Une des meilleure situations pour demeure ou placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No. 72 700—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet, JEUDI, le 26 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un et conformément à un ordre daté le 18 avril 1904, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la chose décrite propriété à savoir:

1. La confortable residence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure N. O. de la rue Philip sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contenant dix chènes en cette.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 243 borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A sur un plan par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, da